

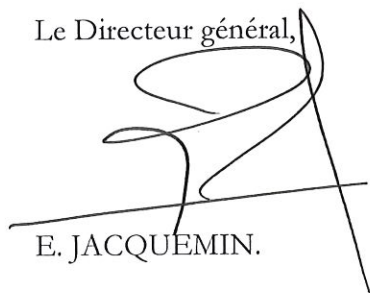
**REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC - EXERCICES 2019 A 2025.**

Le Bourgmestre de la Commune de LIBRAMONT-CHEVIGNY, porte à la connaissance du public que le règlement concernant la redevance pour l'occupation du domaine public – exercices 2019 à 2025 a été approuvé par le Conseil communal en séance du 13 juin 2018 et par la Députation permanente sous n° DG05/050002//schwa_fra/129822 le 14 août 2018.

Le texte du règlement peut être consulté à la maison communale à Libramont-Chevigny.

A Libramont-Chevigny, le 24 août 2018.

Le Directeur général,


E. JACQUEMIN.



Le Bourgmestre,


P. JEROUVILLE.